



Le 28 novembre 2023

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC D'ADOPTION

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent, à l'effet que lors de la séance ordinaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue 22 novembre 2023, **le règlement n° 339-2023 relatif aux quotes-parts et tarifs des différents services de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2024, abrogeant le règlement n° 328-2022 et modifiant l'article 3 du règlement n° 316-2020 et l'article 3 du règlement n° 317-2020 lequel modifiait l'article 3 du règlement n° 315-2020**, a été adopté.

DONNÉ À HUNTINGDON, ce 28 novembre 2023.



Pierre Caza
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) de la municipalité de sainte-Barbe certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis susdit en affichant copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 8h et 16h le 30^e jour de novembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 30^e jour de novembre 2023.



Directeur(trice) général(e) et
Greffier(ère)-trésorier(ère)